

Emploi-repère de la Branche des entreprises de services à la personne

Assistant(e) ménager(e) (1)

Description générale de l'emploi repère

L'emploi d'assistant(e) ménager(e) (1) s'exerce exclusivement au domicile du particulier, afin d'y réaliser différents travaux liés au cadre de vie quotidien.

Les travaux ménagers consistent à assurer le nettoyage, l'entretien et la désinfection des différentes pièces du logement, des meubles et équipements ainsi que

l'utilisation du lave-linge pour l'entretien simple du linge courant selon les consignes.

Les travaux liés au repassage comprennent le repassage du linge courant, mais également le pliage, le rangement du linge courant selon les consignes.

L'emploi consiste également à préparer un repas simple à partir des consignes et à effectuer les courses à partir d'une liste définie.

L'exercice de l'emploi exige de l'autonomie dans l'organisation du travail et nécessite de rendre compte à la fin de l'intervention.

Responsabilité hiérarchique ou encadrement

L'emploi d'assistant(e) ménager(e) (1) ne comporte aucune responsabilité hiérarchique.

Activités principales de l'emploi repère

Nettoyer, entretenir, désinfecter

- les espaces et les sols (intérieurs et extérieurs)
- les sanitaires
- les meubles, équipements et appareils ménagers

Changer le linge de lit

Utiliser le lave-linge selon les consignes, étendre le linge

Repasser, plier et ranger le linge courant

Dresser le couvert

Préparer un repas simple

Laver, ranger la vaisselle et le matériel de cuisine

Effectuer les courses à partir d'une liste définie.

Conditions particulières d'exercice de l'emploi repère. – Environnement. – Contexte

L'emploi s'exerce au domicile d'un particulier ou en tout autre lieu choisi par le bénéficiaire de la prestation.

Profil d'accès à l'emploi repère (connaissance-formation)

L'emploi d'assistant(e) ménager(e) (1) est accessible sans certification particulière